

Délibération du conseil d'administration n°2024/019

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT),

Vu l'avis conforme du Bureau VP Formation Vie Etudiante de l'UT le 22 février 2024,

Vu l'avis conforme du Sénat Académique du 12 juin 2024,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de l'Université de Toulouse,

Considérant que 29 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2024

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 29 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve la demande d'accréditation du Diplôme Universitaire sur les Transitions Ecologiques et Sociales.

Toulouse, le 28 juin 2024

Le Président de l'Université de
Toulouse

Michael TOPLIS

